



**Mémoire**

**présenté à la**

**Commission de la recherche et de l'enseignement universitaires**

**du Conseil supérieur de l'éducation**

**L'internationalisation des cégeps**

**4 novembre 2004**

« Les cégeps aident le milieu local à développer ses liens avec les communautés culturelles et avec le milieu international. Les activités à caractère interculturel et international des cégeps ont foisonné au cours des dernières années. L'évolution la plus importante est sans doute la multiplication des ententes avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration pour l'accueil, la francisation et l'intégration des immigrants. Si plus d'immigrants finissent par s'installer en région plutôt qu'à Montréal ou à Québec seulement, on devra accorder une grande part du crédit à l'œuvre des cégeps en ce domaine. Les cégeps sont également impliqués depuis longtemps dans un grand nombre de projets de coopération internationale, d'échanges d'étudiants et d'accueil d'activités d'envergure internationale.»

Pierre Fortin, Nathalie Havet, Marc Van Audenrode : *L'apport des cégeps à la société québécoise*, Étude préparée pour la Fédération des cégeps, Avril 2004

Nous remercions le comité de nous avoir invité à présenter notre vision de l'internationalisation. Les cégeps, premier niveau de l'enseignement supérieur, se préoccupent de cette dimension incontournable de leur mission s'ils veulent s'assurer que leur enseignement réponde aux besoins des jeunes qu'ils ont la responsabilité de former.

Les cégeps sont actifs sur la scène internationale depuis plus de vingt ans. Ils ont participé à des centaines de projets et conclu des ententes de coopération en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe. Ils favorisent et soutiennent financièrement l'organisation de centaines de stages à l'étranger pour leurs étudiants. Enfin, de plus en plus de cégeps se dotent de politiques et de plan d'action touchant l'internationalisation qui s'intègrent dans leur planification stratégique.

À plusieurs reprises au cours des dernières années, les cégeps, la Fédération des cégeps et Cégep international ont fait connaître leur point de vue et ont formulé des recommandations pour favoriser l'internationalisation au niveau collégial. Mentionnons, entre autres, lors de la consultation du MEQ en vue de l'élaboration de la Stratégie touchant l'internationalisation de l'éducation québécoise (2001), devant le Comité sur l'accessibilité financière du CSE (2002), lors de la Commission parlementaire sur les universités (2004) et lors du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial (2004). Nos propos devant ce comité s'inscrivent en continuité avec ces interventions.

### **Cégep international**

Créé en 1993, Cégep international est l'organisme dont s'est doté le réseau collégial afin de promouvoir les cégeps sur le plan international. Il informe les cégeps, suscite des échanges et des partenariats entre les 48 collèges qui en font partie et des établissements étrangers en plus de faciliter la coordination de leurs activités sur la scène internationale. La formation, l'information et la mise en réseau sont les principales fonctions de Cégep international, organisme étroitement associé à la Fédération des cégeps.

La mission de Cégep International est de soutenir les collèges dans toutes leurs actions sur la scène internationale. Cégep international travaille également de pair avec le ministère de l'Éducation et il intervient sur toute question internationale qui interpelle le réseau collégial.

### **L'action internationale des cégeps : un rapide coup d'œil**

Les cégeps ont compris depuis longtemps l'importance de l'ouverture sur le monde dans la formation qu'ils dispensent. Dès leur création, de nombreux cours en sciences humaines, en géographie ou en histoire contribuent à cet objectif et

plusieurs professeurs, en contact avec des organismes de coopération internationale, acquièrent une expérience de travail à l'étranger, plus particulièrement dans les pays en voie de développement.

Ces mouvements de personnel ont permis aux cégeps de développer, au cours des années 1970, une expertise spécifique quant à l'enseignement et à la formation dans un contexte culturel différent, la connaissance de systèmes d'éducation divers, la complexité des approches en gestion pédagogique. Cette expertise a été acquise surtout en Afrique francophone où l'usage de la langue française facilitait la collaboration, de même qu'en Amérique latine.

Dès les débuts des années 1980, les cégeps franchissent un pas décisif : sans abandonner les initiatives individuelles, les collèges commencent à concevoir des projets de coopération institutionnelle à caractère international auxquels participent professeurs et étudiants. Ces projets sont réalisés, le plus souvent, grâce à une contribution financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI); ils sont parfois financés directement par les partenaires à l'étranger. Peu à peu, le cadre géographique s'élargit et des ententes de coopération sont conclues avec des partenaires européens (France, Espagne, Belgique), des pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. La Loi des collèges, modifiée en 1997, reconnaît formellement la légitimité du rôle exercé par les collèges sur la scène internationale

On regroupe les activités internationales des cégeps en quatre champs:

internationalisation de la formation : introduction de la dimension internationale dans les programmes de formation;

mobilité : échanges et stages des étudiants et des enseignants québécois à l'étranger;

recrutement d'étudiants étrangers : étudiants munis de permis de séjour, inscrits à l'enseignement régulier;

coopération internationale : exportation de services éducatifs et de gestion pédagogique, transfert de technologie et recherche appliquée. Ces projets sont parfois réalisés en collaboration avec les universités.

### **Un rapide coup d'œil sur ces activités :**

- 60% des cégeps ont désigné une personne à titre de responsable des activités internationales.

- La plupart des cégeps inscrivent la dimension internationale dans leur mission éducative et dans leur plan stratégique de développement.
- À chaque année, les cégeps gèrent une centaine de projets de coopération internationale sur tous les continents.
- Plus de mille cégépiens effectuent des stages à l'étranger à chaque année dans une vingtaine de pays.
- Les cégeps accueillaient en 2003, 534 étudiants étrangers.

Lors de l'élaboration de leurs plans de développement stratégique, plusieurs cégeps en profitent pour y intégrer une politique et un plan d'action touchant l'internationalisation. Ces plans comprennent, de manière générale, une vision globale et des actions englobant l'internationalisation de la formation, la mobilité des étudiants québécois, l'accueil d'étudiants étrangers, ainsi que l'exportation de leur expertise (coopération internationale).

Cette conception de l'action internationale des cégeps s'inscrit tout à fait dans celle énoncée par le ministère de l'Éducation du Québec en 2002.

### **Un cadre général**

En 2002, le ministère de l'Éducation publiait un document intitulé *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation...Une stratégie mutuellement avantageuse*<sup>1</sup>. Ce document, élaboré à partir d'une consultation auprès des organismes des différents réseaux, proposait des actions concrètes pour favoriser chez les étudiants, **de tous les niveaux du système d'enseignement**, l'acquisition de connaissances, de compétences et d'attitudes adaptées aux conditions du monde actuel marqué par l'interdépendance grandissante entre les sociétés et par la mondialisation de toutes les sphères de l'activité humaine.

Les quatre axes de cette stratégie comprennent l'éducation et la formation, la mobilité, l'exportation du savoir-faire et le rayonnement du Québec. Dans le cadre des travaux du comité, Cégep international souhaite mettre en lumière certains éléments de cette stratégie et rappeler l'importance d'en tenir compte dans toute action touchant l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

### ***Premier axe de la stratégie d'internationalisation : la formation***

Le premier axe de la stratégie, portant sur la formation, a comme objectif de ***former des citoyennes et citoyens porteurs de valeurs humanistes et***

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, 02-01203, ISBN 2-550-40033-X

## **démocratiques, capables d'évoluer de manière responsable dans un marché du travail et un monde globalisés.**

Cet objectif pourra se réaliser, mentionne-t-on, en :

- *intégrant le monde dans la formation et l'éducation que les Québécoises et Québécois reçoivent; cela implique l'intégration d'une dimension internationale dans les connaissances, les compétences et les habiletés, les programmes et les parcours scolaires; concrètement, le Ministère et les établissements favoriseront l'apprentissage de langues étrangères; ils mettront également l'accent sur l'éducation interculturelle et à la citoyenneté responsable, et intégreront des compétences et des contenus internationaux dans les domaines d'études;*
- *accueillant le monde dans nos établissements d'enseignement ceux-ci doivent, du reste, se projeter sur la scène internationale; on atteindra ce double objectif en augmentant le nombre d'activités à caractère international ou interculturel, par des activités créditées, ou non; pensons, par exemple, aux projets éducatifs internationaux, aux voyages (...), ainsi qu'aux séjours brefs à l'étranger;*
- *le monde doit aussi entrer chez-nous davantage, grâce au renforcement et au développement des programmes d'échanges d'élèves, d'étudiantes et d'étudiants étrangers, ce qui implique leur accueil (...);<sup>2</sup>*

### **La pratique des cégeps**

Les cégeps souscrivent tout à fait à ces objectifs. Pour les étudiants de niveau collégial, l'ouverture aux autres cultures et la compréhension du monde acquises à travers leur formation leur assureront une capacité supérieure d'adaptation à la société et au monde du travail.

Une forte proportion des diplômés des cégeps sera appelée à travailler dans des entreprises multinationales ou dans des entreprises québécoises qui font affaire à l'étranger, ils auront fort certainement des collègues de travail ou des patrons venant d'autres pays. Il faut s'assurer que l'organisation des apprentissages favorise l'acquisition des compétences minimales nécessaires à la maîtrise de cette réalité internationale et prépare convenablement les jeunes qui ont le goût et l'intention de développer des capacités plus poussées à jouer un rôle actif sur la scène internationale.

Pour nous, l'internationalisation de la formation réfère d'abord à **l'acquisition de capacités et de compétences linguistiques, culturelles et techniques** qui permettent d'être à l'aise dans un monde de plus en plus interdépendant, d'y travailler harmonieusement et efficacement en vue d'en retirer les éléments les plus enrichissants possible pour son propre développement et celui des autres et

---

<sup>2</sup> Pour réussir l'internationalisation de l'éducation, p. 13;

finalement acquérir les compétences qui permettent de travailler harmonieusement et efficacement avec des étrangers.

Il s'agit, en deuxième lieu, d'un processus d'apprentissage qui ne peut être complet que s'il s'inscrit dans des expériences concrètes. On peut en effet apprendre beaucoup de choses sur l'étranger en laboratoire, en vase clos, en restant chez soi, mais le développement de véritables compétences ne peut se faire que dans des situations véritables où des obligations de résultats concrets mesurables doivent être remplies.

Et enfin, tout étudiant est également **un citoyen** appelé à agir sur le monde qui l'entoure donc capable d'en comprendre les enjeux, d'où l'importance de l'éducation à une citoyenneté mondiale responsable, dimension importante de l'éducation internationale.

### ***Deuxième axe de la stratégie d'internationalisation: la mobilité des personnes***

« La mobilité est un élément essentiel pour toutes les personnes qui évoluent dans la sphère de l'éducation au Québec : les élèves du primaire et du secondaire, les étudiantes et étudiants, les enseignantes et enseignants, les chercheuses et chercheurs, le personnel des établissements d'enseignement et des regroupements d'établissements d'enseignement ( ...) Cet objectif pourra se réaliser en :

- favorisant la poursuite à l'étranger, à temps complet ou à temps partiel, d'études, de stages, d'activités d'enseignement ou de recherche, en y ajoutant la présentation et le partage de savoir faire par le personnel enseignant, de l'administration scolaire (...);
- veillant, dans le sens inverse, à encourager et à favoriser le recrutement, l'accueil et l'insertion des gens de l'étranger dans le milieu québécois. »<sup>3</sup>

### ***La pratique des cégeps***

Les cégeps se soucient d'intégrer une dimension de mobilité internationale depuis fort longtemps. Les programmes en sciences humaines, par exemple, intègrent des stages d'immersion à l'étranger; ces stages sont soigneusement préparés et font l'objet d'un encadrement pédagogique rigoureux. Des expériences visant l'introduction d'une dimension d'éducation à la citoyenneté ont également été tentées dans différents collèges et dans des programmes d'étude aussi diversifiés que les soins infirmiers, les sciences de la nature, l'informatique. De même, des stages en milieu académique ou en milieu de travail à l'étranger sont de plus en plus intégrés dans la formation collégiale. On évalue que plus de mille étudiants, autant du secteur préuniversitaire que technique, participent à ce type de stages à l'étranger chaque année. Nous

---

<sup>3</sup> p. *ibid.* p. 17;

incluons en annexes quelques tableaux tirés d'une étude réalisée en 2003 par Cégep international sur la mobilité des étudiants dans les cégeps.

Le programme *Praxis* de l'Office Québec Amériques pour la jeunesse (OQAJ), recrute une clientèle provenant majoritairement des cégeps. Les stages crédités et les stages en milieu de travail en France dans le cadre du Programme d'études collégiales et universitaires en France (PÉCUF) ou autres programmes de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse (OFQJ) connaissent une hausse de popularité et comptent pour la moitié des échanges de tout le réseau collégial.

Depuis quelques années, grâce à ces programmes et à la création du *Programme d'internationalisation de l'éducation au Québec* (PIEQ) au ministère de l'Éducation et aux pressions exercées afin de s'assurer que les étudiants de niveau collégial puissent bénéficier de ces programmes, autrefois strictement réservés aux universités, des progrès ont pu être réalisés en terme de mobilité étudiante. Malgré ces progrès notoires, de nouvelles mesures doivent être prévues et les programmes existants doivent être consolidés.

### ***L'autre axe de la mobilité : le recrutement d'étudiants étrangers***

Cégep international a bien documenté la situation du réseau collégial à cet égard, « parent pauvre » quand on le compare aux collèges du reste du Canada : à l'automne 2002, les 48 cégeps accueillaient au total 523 étudiants étrangers, alors que les collèges de l'Ontario en accueillaient plus de 6 000 et ceux de la Colombie-Britannique plus de 8 000<sup>4</sup>.

C'est le ministère de l'Éducation qui fixe les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers. Ceux qui s'appliquent dans les cégeps sont souvent plus élevés que dans les universités et dans les collèges privés québécois, et plus élevés, aussi, que dans les autres provinces canadiennes. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, ils sont en moyenne de 5 000 \$ par année contre 10 000 \$ dans les cégeps du Québec. Par ailleurs les cégeps ont très peu de moyens à consacrer au recrutement de ces étudiants, comme ils sont limités dans le type de services et d'encadrement qu'ils voudraient leur offrir. C'est le ministère, en effet, qui conserve la quasi-totalité des droits de scolarité – 90 % dans le cas des cégeps, 100 % dans le cas des universités (répartis ensuite entre tous les établissements) –, en échange d'un financement par étudiant qui ne permet pas d'investir dans le recrutement à l'étranger ni dans l'encadrement requis pour les accueillir convenablement.

Un effort collectif de promotion du réseau et de création de services destinés à faciliter l'accueil de ces étudiants est requis. La Fédération des cégeps et Cégep international ont maintes fois demandé une modification des règles budgétaires à ce chapitre ainsi qu'un financement spécial en vue de la promotion du réseau et

---

<sup>4</sup> Données de l'automne 2001 pour l'Alberta et la Colombie-Britannique.

de la mise en place de services pendant une période de démarrage et de rattrapage. Nous réaffirmons la nécessité de décisions rapides à ce chapitre afin de s'assurer que les cégeps s'approchent de la ligne de démarrage pour le recrutement d'étudiants étrangers.

L'accueil d'étudiants étrangers dans les cégeps peut s'avérer un levier intéressant de développement du Québec et des régions tant par l'apport culturel et humain des ses personnes que par leur apport économique. Le gouvernement du Québec reconnaît cela, puisque le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) met en œuvre, depuis plus d'un an, un plan d'action connu sous le nom de *ÉduQuébec-Régions* visant à recruter des étudiants étrangers en région et éventuellement à les accueillir comme immigrants. Nous considérons qu'une politique et des mesures adaptées s'imposent pour l'ensemble du Québec.

Cette demande va dans le sens de la recommandation formulée par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études :

« Il est peut-être temps de modifier à la fois la structure des droits de scolarité (*des étudiants étrangers*) et le mécanisme permettant d'en déterminer, s'il y a lieu, les hausses<sup>5</sup>. »

## **RECOMMANDATIONS**

### ***En ce qui concerne les programmes de formation : introduction d'éléments touchant la dimension internationale dans tous les programmes d'études***

- Nous proposons qu'au niveau collégial, à l'occasion de l'**élaboration** de la **révision** et de l'**évaluation** des programmes d'études, une attention particulière soit accordée à l'introduction d'éléments touchant la dimension internationale. La dimension internationale peut ainsi être intégrée aux objectifs des programmes et ensuite aux activités d'apprentissage.
- **L'apprentissage des langues** doit également être valorisé chez les étudiants de niveau collégial. Excellente maîtrise du français et de l'anglais d'abord, et ensuite connaissance d'une langue tierce. Les cours d'apprentissage des autres langues devraient être reconnus comme cours complémentaires dans les programmes d'études. À ce titre, les programmes d'échanges et de stages linguistiques sont un excellent moyen de renforcer cet aspect. À travers le PIEQ et l'OQAJ, des moyens sont mis à la disposition des étudiants pour de tels échanges. Il faut renforcer ces programmes et

---

<sup>5</sup> Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Modifications aux règles budgétaires applicables aux établissements de l'enseignement supérieur pour l'année 2003-2004*, Québec, décembre 2002, p. 33.

s'assurer de la progression des budgets qui leur sont alloués et s'assurer aussi qu'ils répondent aux besoins des étudiants de niveau collégial.

***En ce qui concerne la mobilité étudiante : création d'un Programme de bourses pour de courts séjours à l'étranger***

- Le réseau collégial, par le biais de Cégep international, demande qu'un programme de bourses pour courts séjours à l'étranger pour les étudiants de niveau collégial soit mis sur pied sur le modèle de celui créé il y a quatre ans au profit des étudiants universitaires. Les effets d'un tel programme sont déjà perceptibles et positifs dans le réseau universitaire. Sans mesures financières incitatives semblables, les efforts des collèges en matière de mobilité étudiante demeureront marginaux et ne toucheront qu'une infime proportion d'étudiants. Le financement de ce programme de bourses ne peut provenir, dans l'état actuel des choses, de l'enveloppe budgétaire du réseau collégial et devrait faire l'objet d'un nouvel investissement.
- Nous souhaitons également, comme le prévoit la *Stratégie d'internationalisation de l'éducation québécoise*, un soutien à la mobilité des enseignants et des chercheurs des collèges, afin de favoriser des projets conjoints avec d'autres pays.

***En ce qui concerne le recrutement et l'accueil des étudiants étrangers : déréglementation des droits de scolarité***

- La Fédération des cégeps et Cégep international ont demandé à plusieurs reprises une déréglementation des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers dans les cégeps. Nous réitérons cette demande, il est urgent d'accorder aux cégeps de meilleures conditions pour permettre aux cégeps de recruter et d'accueillir davantage d'étudiants étrangers. Différentes formules pourraient être envisagées pour fixer ces droits, nous sommes disposés à les étudier en comité de travail. Nous considérons que ces droits devraient être entièrement conservés par chaque établissement – en contrepartie, bien sûr, aucun financement gouvernemental ne serait attribué pour ces étudiants.

**Conclusion**

Cégep international souhaite inciter le comité à réaffirmer au Ministre de l'Éducation, l'importance de la *Stratégie ministérielle touchant l'internationalisation de l'éducation québécoise* et la nécessité de mettre en œuvre les mesures que celle-ci préconise. À ce chapitre, la création de programmes destinés à favoriser la mobilité des étudiants de niveau collégial vers l'étranger s'impose. Nous tenons également à rappeler l'urgence de revoir toute la question des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers, et ce,

afin de permettre aux cégeps d'offrir un apport supplémentaire au développement du Québec et de ses régions.

Dans le document de l'UNESCO intitulé *Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le 21<sup>e</sup> siècle* on souligne que : « la qualité requiert aussi que l'enseignement supérieur soit caractérisé par sa dimension internationale : échange de connaissances, créations de réseaux interactifs, mobilité des enseignants et des étudiants et projets de recherche internationale, tout en tenant compte des valeurs culturelles nationales et de la situation de chaque pays. » Appartenant à l'enseignement supérieur, les cégeps souhaitent s'acquitter de cette mission et disposer de moyens pour y arriver.

## LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES ADRESSÉES AUX CÉGEPs PAR LE COMITÉ

### 1. Qu'est-ce qui caractérise le développement actuel des activités internationales dans les cégeps

La généralisation de l'action internationale des cégeps, l'intégration de l'internationalisation à la mission éducative des cégeps et à leur plan d'action stratégique. Nous avons décrit dans les pages qui précèdent, le portrait de la situation.

### 2. Qu'entend-on développer en priorité dans l'ensemble des activités internationales

- l'internationalisation de la formation
- l'offre de stages à l'étranger pour les étudiants québécois
- l'accueil d'étudiants étrangers
- la mobilité enseignante
- l'exportation du savoir-faire (coopération internationale)

### 3. Les zones privilégiées

**En Amérique du Nord** : le Mexique s'avère un partenaire privilégié, compte tenu des liens économiques et culturels qu'entretiennent le Québec et le Mexique, de plus, le système éducatif mexicain comporte un niveau semblable à celui des cégeps, les Universités technologiques, avec lesquelles nous avons des ententes de collaboration.

**En Amérique du Sud** : le Chili offre des occasions intéressantes de mobilité étudiante et enseignante en plus d'offrir la possibilité de réaliser des projets de coopération déjà en chantier. Le niveau de développement économique de ce pays et les stratégies de développement régional mises de l'avant, les réformes éducatives en cours, les liens d'amitié entre le Chili et le Québec militent en faveur d'un rapprochement avec ce pays.

**En Europe** : la France demeure le partenaire privilégié des cégeps. C'est avec ce pays que l'on compte le plus d'ententes de collaborations. La réforme de l'enseignement supérieur en Europe (LMD) obligera à des ajustements dans nos relations avec nos partenaires français, les Instituts universitaires de technologie (IUT). De nouvelles perspectives peuvent s'offrir, par exemple, possibilité que des détenteurs de DEC technique puissent obtenir des Licences professionnelles en France selon un processus de reconnaissance de la formation acquise ici, développement de programmes conjoints entre cégeps et IUT, etc.

La Belgique est également un partenaire privilégié surtout dans les programmes de techniques humaines et pour les étudiants des programmes préuniversitaires.

Les programmes de l'OFQJ et de l'AWBQJ facilitent les projets de mobilité étudiante avec ces deux pays.

**L'Espagne et l'Allemagne** sont aussi des partenaires pour l'apprentissage linguistique. L'Allemagne attire également des étudiants de programmes techniques à cause de son système privilégiant l'alternance travail-études.

**L'Afrique francophone**, a toujours constitué un terrain privilégié pour les projets de coopération internationale. Des stages de mobilité étudiante sont également proposés aux étudiants de différents programmes (techniques humaines, soins infirmiers).

**La Chine** : plusieurs cégeps ont entrepris des démarches en direction de la Chine soit pour accueillir des étudiants étrangers dans des programmes réguliers ou dans des programmes spéciaux de mise à niveau précédant leur entrée à l'université. D'autres démarches sont en cours pour l'offre de programmes en Chine.

#### **4. Les difficultés rencontrées par les cégeps**

Le manque de financement, le manque de programmes favorisant l'internationalisation destinés spécifiquement aux cégeps.

#### **5. Les solutions adoptés par les cégeps**

L'autofinancement, la mise à contribution de sources multiples de financement. Cela s'avère à la longue insuffisant et non structurant, fluctuant au fil des ans et reposant sur des initiatives individuelles et donc ne générant pas nécessairement des pratiques institutionnelles bien ancrées. Ce sont souvent les quelques profits générés par les projets de coopération internationale qui ont servi à financer les autres secteurs d'activités à teneur internationale.

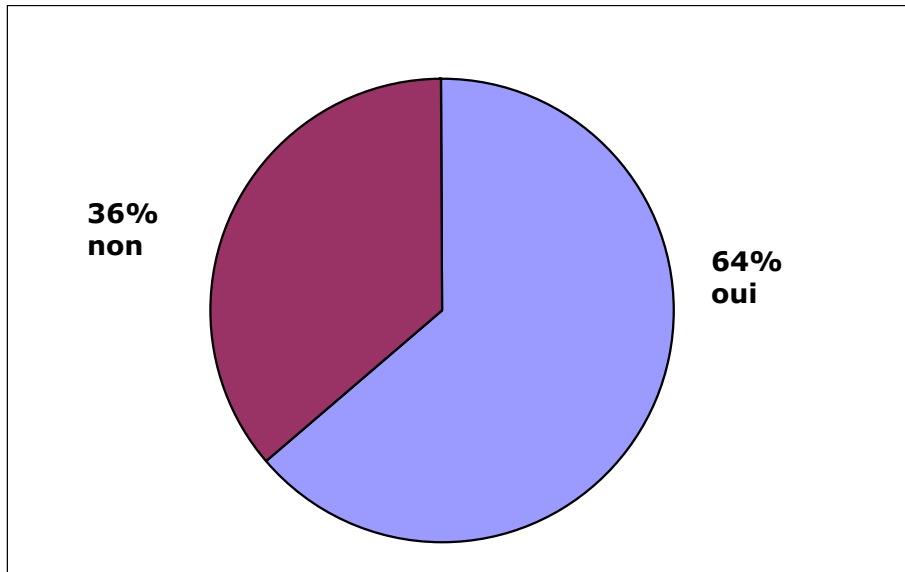
#### **6. Les exigences pour les établissements**

Une grande disponibilité des enseignants en sus de leurs tâches habituelles, la recherche de financement à même les budgets réguliers insuffisants des cégeps.

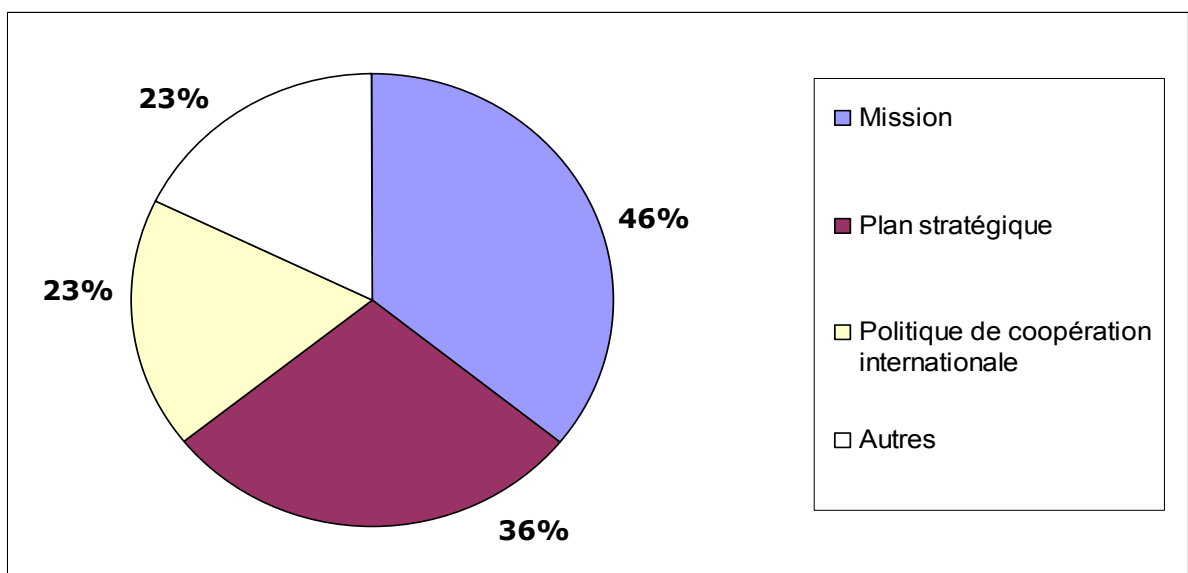
## ANNEXE

### TABLEAUX TIRÉS DE L'ÉTUDE SUR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE DANS LES CÉGEPS (2003)

#### Reconnaissance de la mobilité étudiante dans la mission éducative du collèè



#### La mobilité étudiante est inscrite dans:



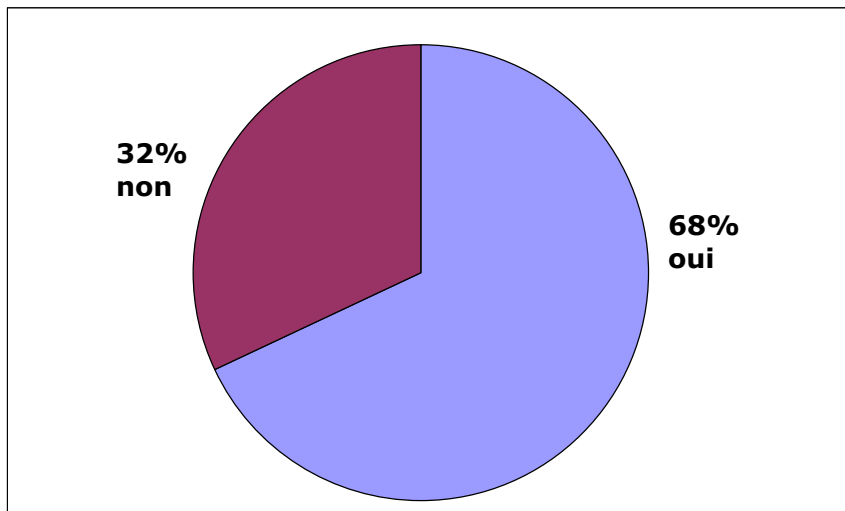
### Régions et pays visés

Continent	Pays	Nombre de collègues
Amérique du Nord	États-Unis	5
	Mexique	7
Europe de l'ouest	France	15
	Belgique	9
	Espagne	3
	Allemagne	3
	Angleterre	1
	Hollande	1
	Finlande	1
	Italie	1

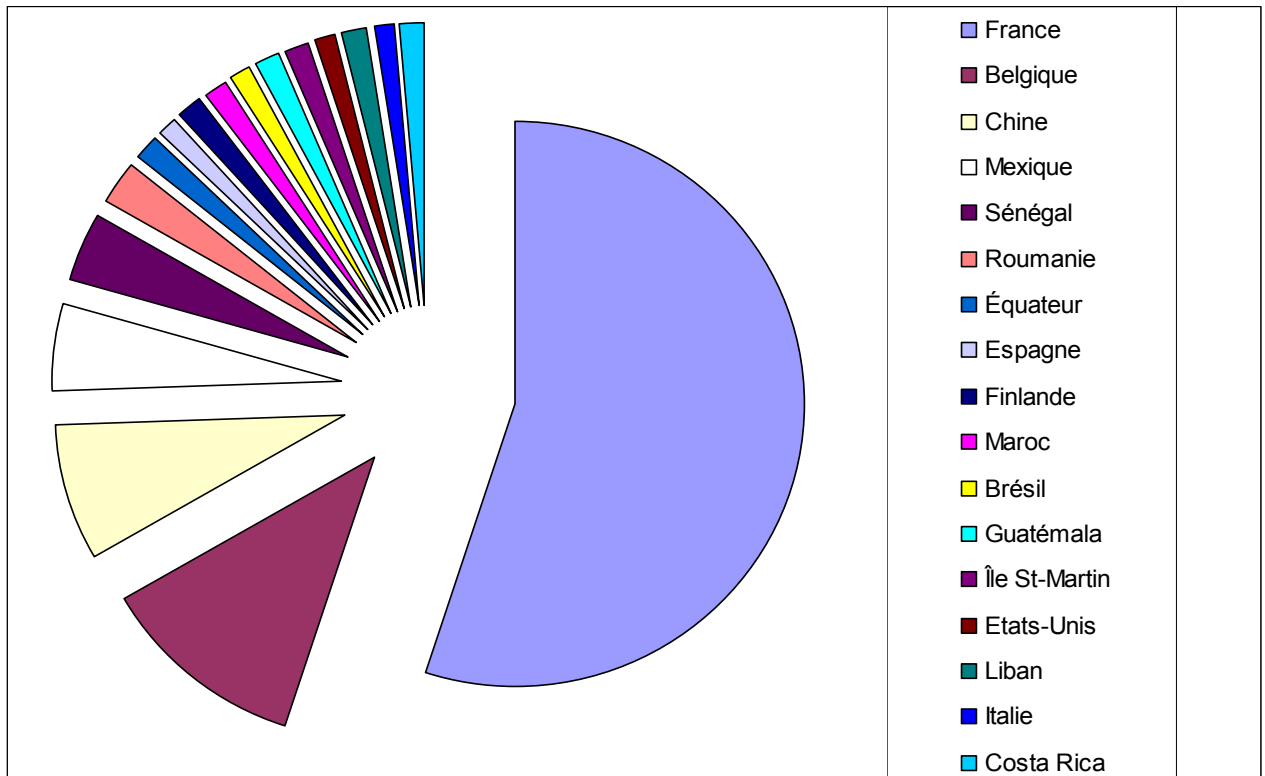
### Régions et pays visés

Continent	Pays	Nombre de collègues
Europe de l'Est	Roumanie	2
Amérique centrale	Nicaragua	3
	Costa Rica	4
	Honduras	2
	Guatémala	2
Caraïbes	Cuba	1
	Haïti	1
	Martinique	1

### Ententes signées avec établissements d'autres pays



## Ententes par pays



## Sources de financement interne

